

*Séance du 13 mars 2024*  
*Délibération n°2024-37 BIS*

L'an deux mil vingt-quatre, le 13 du mois de mars à 20 heures 00, se sont réunis, à Cérilly, dans la salle de réunion de la communauté de communes, sous la présidence de Daniel RONDET, Président, dûment convoqués le 26 février 2024.

Présent(s) : Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Marc SIGNORET, Madame Marie-Solange LALEVEE, Monsieur Fabien THEVENOUX, Monsieur Olivier FILLIAT, Madame Véronique PAULMIER, Monsieur Daniel RONDET, Madame Stéphanie CUSIN-PANIT, Monsieur Denis BONNEAU, Monsieur Daniel ARTIGAUD, Monsieur Olivier LARAIZE, Monsieur Kamel AMARA, Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Jérôme JOMIER, Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Bernard MOLLO, Monsieur Romain POULET, Monsieur Alain BECQUART

Formant la majorité des membres en exercice ;

Procuration(s) : Monsieur Thierry AUDOUIN à Monsieur Stéphane MILAVEAU, Monsieur Michel GALOPIER à Monsieur Daniel RONDET, Madame Elisabeth PLESSE à Monsieur Pierre-Marie DELANOY, Monsieur Didier REGRAIN à Monsieur Sébastien MERY, Monsieur Denis CLERGET à Monsieur Olivier FILLIAT

Absents excusés : Monsieur Sébastien DENIZOT, Madame Sylvie DUCLOITRE, Madame Marie-Line CLAME, Monsieur Christophe BAJARD, Madame MILLERAT-DALDIN

Présent(s) sans voix délibérative : Monsieur Raymond AUCLAIR, Madame Anne RENAUD

Assistaient également à la réunion : Madame Véronique FOULQUIER, Monsieur Loïc DUFOURNEAU

Nombre de Membres en exercice	25
Nombre de Membres présents	18
Nombre de suffrages exprimés	23
Votes Pour	23
Votes Contre	0
Abstentions	0

NOMENCLATURE ACTES

N° : 8.9

Thème : Culture

**Objet : Convention de partenariat – Jeu Circino, le Chasseur de Trésors – Destination Allier**

Le conseil communautaire,

Sur le rapport du Président de la communauté de communes,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** les statuts de la communauté de communes ;

**Considérant** qu'un jeu de société a été élaboré en collaboration avec l'Agence d'Attractivité du Bourbonnais afin de mettre en valeur le patrimoine de l'Allier. Sous la forme d'un jeu plateau, il s'agit d'une chasse aux trésors dans 36 communes du département dont quatre des communes du Pays de Tronçais sont représentées : Ainay-le-Château ; Hérisson ; Meaulne-Vitray et Saint-Bonnet-Tronçais ;

**Considérant** que cette version a été épuisée et une réactualisation aura lieu avec deux communes de la communauté de communes du Pays de Tronçais. Il est à noter que l'Agence d'Attractivité a demandé à Créacom Games de réaliser des partenariats gratuits avec les intercommunalités ;

**Considérant** que si un partenariat est mené, la communauté de communes aurait :

- ½ page dans le livret de présentations des 36 communes (contenu libre) ;
- offre spéciale pouvoir d'achat pour les agents et les élus ;
- offre spéciale pour les structures d'hébergement ;
- possibilité d'animations gratuites à l'ALSH et dans les écoles ;
- aucune compensation financière à verser,
- un tarif préférentiel de 18,00 €TTC pour l'acquisition du jeu ;
- possibilité de réaliser une version à l'échelle de la communauté de communes pour un montant minimal de 6 500,00 € TTC ;

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

**Article 1 :** d'approuver la convention de partenariat relative au Jeu Circino, le Chasseur de Trésors – Destination Allier, ci-annexée.

**Article 2 :** d'autoriser le Président à signer ladite convention.

**Article 3 :** d'autoriser le Président à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré le 13 mars 2024

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,  
Le Président

Daniel RONDET

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)